



École Notre-Dame-du-Portage
et Les Pèlerins

Info-Parents



École Les Pèlerins

Vêtements de rechange



Nous sommes en automne et bientôt l'hiver frappera à nos portes. Assurez-vous que votre enfant est bien vêtu pour l'extérieur : tuque, mitaines, bottes et manteau chaud. À moins de forte pluie, les élèves vont toujours dehors aux récréations ainsi que le midi et le soir s'ils sont présents au service de garde, il est donc important qu'ils soient habillés convenablement. Vous pouvez également lui prévoir des vêtements de rechange pour remplacer les accessoires mouillés (mitaines, tuque, cache-cou, etc.)

Suspension de cours lors de mauvaises conditions météorologiques

Avec l'approche de l'hiver, nous tenons à vous faire un rappel de la procédure lors d'une suspension de cours en raison des mauvaises conditions climatiques. Si la décision est prise pour une fermeture tôt le matin, elle sera communiquée par les stations radiophoniques CIEL-FM 103,7 et CIBM-FM 107,1 entre 6 h 45 et 7 h 15 ainsi que sur le site Internet du Centre de services scolaire : <http://web.cskamloup.qc.ca/infofermeture>. Si la décision se prenait en avant-midi, pour l'après-midi, les parents seraient avisés par voie de communication interne de l'école (courriel).

Nous vous remercions de votre collaboration et vous demandons d'éviter de communiquer à l'école par téléphone ce qui nuit à la procédure et aussi à l'efficacité de l'information.

Parascolaire

Nous sommes à la recherche de gens pour animer des activités parascolaires. Les gens intéressés peuvent écrire à l'adresse suivant : fitzbackc@cskamloup.qc.ca

Mémo de Mme Pascale, conseillère en rééducation



Agir ensemble contre l'intimidation

Lors de la capsule précédente, il a été question de départager les concepts de « conflit » et « d'intimidation ». Il est important de savoir que l'intimidation a des conséquences qui dépassent le milieu scolaire. En tant que parent, vous avez un rôle important à jouer pour prévenir et sensibiliser les enfants à l'intimidation à l'école. Voici quelques pistes d'intervention à l'intention des parents :

Que faire si mon enfant est victime d'intimidation ?

- D'abord, parlez à une personne de confiance à l'école (enseignant, intervenant, éducateur, direction, etc.) qui peut être au fait de la situation et qui peut aider votre enfant à la régler. Agissez tout de suite.
 - Encouragez-le à dénoncer son ou ses agresseurs. Indiquez-lui qu'il n'y a rien de mal à le faire et qu'il faut du courage pour y arriver.
 - Montrez que vous êtes avec lui et que vous allez l'aider à trouver une solution.
 - Dites-lui d'éviter tout geste de représailles ou de vengeance qui pourrait se retourner contre lui.
 - Apprenez-lui à se défendre en s'affirmant sans violence : avoir une posture et un regard fermes, répliquer par des phrases courtes et « punchées » ou par l'humour, refuser d'être l'ami de celui qui nous a manqué de respect, etc.
 - Encouragez-le, si c'est possible, à rester avec des amis sur lesquels il peut compter. En groupe, il risque moins de se faire intimider et sera plus en mesure de se défendre.
 - Demeurez attentif au comportement de votre enfant et, après quelques jours, communiquez à nouveau avec les intervenants que vous avez contactés pour vous aider.

** N'attendez pas que la situation s'aggrave. En tout temps, vous pouvez vous adresser au titulaire, à la professionnelle ou à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation. **

Que faire si mon enfant est l'auteur d'intimidation ?

Si vous apprenez que votre enfant fait de l'intimidation, vous devez lui démontrer qu'il peut compter sur votre soutien tout en lui faisant comprendre la gravité de ses actes :

- Restez calme et écoutez ce qu'il a à vous dire.
- Faites-lui comprendre que vous prenez la situation très au sérieux.
- Expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles.
- Voyez avec lui comment il peut exprimer sa colère sans faire de tort aux autres.
- Discutez avec lui de tout exemple d'intimidation qu'il voit à la télévision, dans un film, un jeu vidéo ou dans la rue.
 - Rappelez-lui qu'il est important de respecter les personnes malgré leurs différences (ex. : orientation sexuelle, race, force physique).
 - Essayez de passer plus de temps avec lui et de superviser ses activités.
 - Cherchez à savoir qui sont ses amis et comment ils passent leurs temps libres.
 - Discutez des moyens à prendre pour vous aider et aider votre enfant avec des intervenants qui sont au courant de la situation.

- Expliquez-lui à quoi il s'expose s'il continue à poser des gestes d'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).
- Au besoin, demandez de l'aide aux intervenants de l'école ou, selon vos besoins, aux intervenants du CISSS.
- Contactez la direction de l'école pour signaler l'intimidation et recevoir le soutien adéquat pour votre enfant.

Que faire si mon enfant est témoin d'intimidation ?

Si votre enfant se confie pour vous le signaler une situation dont il a été témoin, il est important de lui dire qu'il a un grand rôle à jouer et qu'il peut agir pour aider les victimes. Vous avez aussi un rôle à jouer:

- Écoutez attentivement votre enfant et conseillez-le sur les comportements à adopter
- Expliquez-lui que les intimidateurs ont besoin d'un auditoire. Sans auditoire, ils ont moins de pouvoir.
- Dites-lui qu'il a un rôle important à jouer et que ses réactions peuvent encourager ou décourager l'agresseur.
- Indiquez-lui qu'il peut intervenir directement s'il sent que sa sécurité n'est pas menacée ou qu'il doit aller chercher un adulte qui pourra intervenir dans le cas contraire.
- Rappelez-lui l'importance de dénoncer l'intimidation. Faites-lui comprendre qu'en la signalant, il vient en aide à quelqu'un d'autre et qu'il n'est pas un « stool ».
- Proposez-lui d'avertir un adulte de l'école en qui il a confiance (ex. : enseignant, psychoéducateur, éducatrice, surveillant, direction, etc.).
- Rappelez-lui qu'il peut toujours s'adresser à la direction de l'école pour signaler la situation d'intimidation.

Pascale Contreras-Paradis
Conseillère en rééducation

Sources :

<http://www.dimensioneducative.com/2010/10/1/%E2%80%99intimidation-et-la-violence-chez-les-enfants>

<https://www.accroc.qc.ca/wordpress/intimidation-parent-quoi-faire/>

Transport scolaire

Le 2e versement pour le transport du midi est prévu le 1er novembre 2021 (si 4 versements).

Dates à retenir



12 novembre 2021 : Journée pédagogique – Service de garde ouvert
17 novembre 2021 : Caisse scolaire

